



COMMUNIQUÉ

Lorient, le 20 septembre 2023

Des victoires contre les discriminations syndicales

Les politiques libérales génèrent de plus en plus de maltraitances managériale et organisationnelle : la valse des réformes, les plans de fusion et de restructurations, de liquidation d'emplois et de postes, l'attaque contre tous les services publics et organismes d'utilité sociale ainsi que de leurs missions en constituent un indicateur agressif très fort.

Pour rappel, le 23 décembre 2017, la direction du Groupe Hospitalier Bretagne Sud (Lorient, Quimperlé, Le Faouët et Riantec) avait décidé de faire travailler les agents de l'unité Bréhat (EHPAD) à Riantec en sous-effectif (en dessous du minimum de sécurité). Les soignants ayant une connaissance des résidents de l'unité ont dû prioriser l'essentiel à savoir les soins de nursing complet et de temps de repas ainsi que d'avoir habillé les résidents les plus dépendants.

Contre l'avis du conseil de discipline du 9 avril 2019, la direction a estimé nécessaire de sanctionner Sophie Aide médico-psychologique et secrétaire générale du syndicat CGT de l'hôpital de Port-Louis/Riantec d'un abaissement de 6 échelons soit une perte de salaire de près de 200 euros net/mois.

Ainsi que Vanessa infirmière syndiquée CGT qui avait été sanctionnée 6 mois sans rémunération si tôt contestée au Tribunal administratif. Elle avait obtenu l'annulation de la sanction mais la direction s'est acharnée et lui avait redonné une nouvelle sanction d'un abaissement d'un échelon que nous avons aussitôt contesté.

Malgré la volonté d'œuvrer à faire pour le mieux pour les résidents, il lui a été reproché sans fondement le non-respect des obligations déontologiques et du droit des résidents sa faute et surtout d'avoir alerté des conséquences du travail en sous-effectif (feuille d'événement d'indésirable). La direction les avaient alors accusés de faire une action syndicale.

La direction fait porter la responsabilité aux soignants de leurs décisions passées présent pour des raisons économiques.

De plus, le même jour, une représentante du personnel CGT au CHSCT, Catherine Infirmière du même site a été aussi traduit en conseil de discipline, au prétexte d'accusations à caractère diffamatoire, de pression et tentative d'intimidation et manquement aux obligations de cordialité de tout fonctionnaire hospitalier dans le cadre de son mandat du CHSCT, fondé sur l'unique ressenti d'un agent contractuel sur des prétendus faits, dépourvu de preuve matérielle qui corrobore les accusations. Alors, cette représentante l'alertait sur les méfaits d'accepter, à la demande de la direction, de travailler une journée de 7h50 à 21h soit une amplitude illégale de 13h10.

Après ses attaques, de nombreuses actions de soutien ont été menées par la CGT. En outre, une cagnotte de solidarité et de soutien mis en place a permis de recueillir plus de 16000 euros en quelques mois. Les dons de collègues, médecins, familles, syndicats interprofessionnels CGT, anonymes ont permis d'atténuer le préjudice financier et de financer l'avocat.

Le tribunal administratif a annulé toutes les sanctions de la direction à l'encontre de nos collègues.

C'est pour cela que le vendredi 22 septembre à 17h devant l'hôpital du Scorff, Nous organisons un rassemblement pour célébrer les victoires de nos collègues de l'hôpital Riantec qui ont été injustement sanctionnés par l'ancienne direction et qui ont obtenu gain de cause. L'occasion faire la démonstration au nouveau directeur du GHBS que la CGT, toute la CGT est présente et sera un rempart contre sa politique de casse de l'hôpital, des personnels, des patients et résidents.

Ludovic Bénabès

Secrétaire général Union Syndicale Départementale CGT Santé Action Sociale du Morbihan

Contact presse : 06.45.52.60.30